

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
CONCERNANT  
LE PREAVIS MUNICIPAL N° 19 – 6 /23**

Chavornay – Réseau d'eau potable et de  
défense incendie – Bouclage du réseau  
entre la zone industrielle et le Grand-  
Pâquier – Demande de crédit

---

Chavornay, le 14 novembre 2023

**Au Conseil communal**  
De et à  
**1373 Chavornay**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission, composée de Madame Inés Sancho-Dupraz, Caroline Wahlen, de Messieurs Maniks Krasniqi, Yvan Thiéry et présidée par Monsieur Umberto de Gregorio, rapporteur, s'est rencontrée le 13 novembre 2023 en présence de Monsieur Pascal Desponds, Municipal délégué. Nous le remercions pour sa disponibilité et pour toutes les informations qu'il nous a fournies.

La commission a relevé les arguments suivants :

- Mettre en place un bouclage est une priorité du plan directeur de la distribution d'eau ; il assure une sécurité en cas de problème sur une des deux conduites.
- En cas d'incendie au Grand-Pâquier, le débit des bornes hydrantes pourra être garanti.
- Le suivi pédologique servira à définir l'état initial des sols, l'impact des travaux en cours de réalisation et après leur achèvement. Il définira également les objectifs de remise en état.

Par ailleurs, la conduite en éternit qui alimente la zone du Grand-Pâquier par le sud est défectueuse. Il est également indispensable de remplacer cette portion de conduite sur une longueur de 90 m environ.

Si ce préavis est accepté, les travaux commenceront début 2024 puisque les activités dans les champs sont réduites à cette période.

Le montant prévu dans le dernier plan des investissements était de CHF 350'000.00 alors que le montant résiduel à la charge de la Commune est estimé à CHF 252'200.00. Le budget est donc revu à la baisse pour environ CHF 100'000.00.

La Commission invite, dès lors, le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal N° 19-6/23,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

**D'autoriser** la Municipalité à procéder au bouclage de réseau d'eau potable et de défense incendie entre la zone industrielle et le Grand-Pâquier,

**D'accorder** à ce titre un crédit de CHF 479'200.00 TTC,

**De régler** ces travaux par la trésorerie courante qui fera l'objet d'un compte au bilan amortissable en 60 ans.

**LA COMMISSION**

Le président :



Les membres :

